

Aux organisations membres de l'usam
Aux unions cantonales des arts et métiers
Aux membres de la commission permanente usam *Formation professionnelle*

Berne, le 4 février 2021 usam-Da/Si

Circulaire n° 106 / 2021
Informations concernant la formation professionnelle II / 2021

Mesdames et Messieurs,
Chères et Chers collègues,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous soumettre de nouvelles informations concernant la formation professionnelle et vous remercions de bien vouloir les transmettre aux personnes intéressées.

1. Organisation des procédures de qualification 2021

La Task Force «Perspectives Apprentissage» a défini les principes, la procédure et les règles pour l'organisation des procédures de qualification (formations professionnelles initiales et examens cantonaux de maturité professionnelle) en 2021. Ce cadre a été élaboré en concertation avec la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et sera soutenu par les partenaires sociaux.

Malgré la pandémie, les procédures de qualification ont lieu dans tous les cantons, si possible de manière ordinaire. Des dérogations au droit en vigueur ne sont possibles que si les dispositions cantonales ou fédérales adoptées en raison de la situation sanitaire ne permettent pas, malgré toutes les mesures organisationnelles possibles, le déroulement ordinaire des examens.

Vous trouverez des informations complémentaires (en français, en allemand et en italien) dans la feuille d'information ci-jointe ou à l'adresse <https://taskforce2020.ch/fr/procedures-de-qualification>.

2. FAQ SECO concernant le travail à domicile – Informations complémentaires relatives aux apprentis

La rubrique FAQ COVID-19 du Secrétariat d'État à l'économie SECO a été complétée par une question/réponse concernant le télétravail pour les apprentis, que vous trouverez [ici](#).

3. Procédure de consultation: révision totale de la loi fédérale concernant l'allocation de subventions à l'École cantonale de langue française de Berne (Délai: 16 avril 2021)

La Confédération soutient financièrement l'École cantonale de langue française de Berne (ECLF) pour permettre aux enfants des employés de l'administration fédérale et d'organisations dont l'existence sert la Confédération d'effectuer leur scolarité en français à Berne.

La subvention se fonde sur la loi fédérale du 19 juin 1981 concernant l'allocation de subventions à l'École cantonale de langue française de Berne (RS 411.3) et sur la convention afférente conclue entre le Conseil fédéral et le canton de Berne en 1982. Une révision de la loi s'impose toutefois pour répondre aux exigences dues en matière de subventions. En outre, la loi de 1981 se fonde sur un article constitutionnel qui n'existe plus. La présente révision totale est destinée à remédier à cette situation.

Les documents nécessaires à l'étude du dossier peuvent être téléchargés [ici](#). La soussignée de droite (tél. 031 380 14 23 ou mél. c.davatz@sgv-usam.ch) se tient à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir envoyer votre prise de position à l'usam d'ici au vendredi 16 avril 2021 à l'adresse suivante: Christine Davatz, Schwarztorstrasse 26, case postale, 3001 Berne ou par mél. à c.davatz@sgv-usam.ch.

4. Réponse des partenaires sociaux membres de la Task Force «Perspectives Apprentissage» concernant la pétition «renoncer aux procédures de qualification»

Dans une pétition en ligne, des apprenti(e)s de la volée 2021 demandent que leurs procédures de qualification n'aient pas lieu. Les partenaires sociaux membres de la Task Force «Perspectives Apprentissage» ont réagi et adressé une lettre (voir annexe, uniquement en allemand) à l'initiatrice ainsi qu'à tous les signataires de la pétition. Dans cette lettre, ils les invitent à revoir leur position et leur recommandent, plutôt que de vouloir renoncer aux procédures de qualification, de s'efforcer, en collaboration avec leurs responsables de formation, d'acquérir les compétences nécessaires afin de pouvoir obtenir leur diplôme à la date prévue.

5. Guide sur le développement durable dans la formation professionnelle

Le guide sur le développement durable dans la formation professionnelle est un outil à disposition des organes responsables des titres de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure et les soutient dans le processus de développement des professions. D'une part, il contribue à clarifier la notion de «développement durable». D'autre part, il propose une analyse de durabilité spécifique de chaque profession, grâce à laquelle chaque organe responsable peut déterminer dans quelle mesure leur profession contribue au développement durable. À noter que cette contribution peut varier selon le niveau de formation et le domaine d'activité.

Le guide sur le développement durable dans la formation professionnelle peut être téléchargé via le lien suivant:

- formation professionnelle initiale: www.sbf.admin.ch/fpi-dev-durable
- formation professionnelle supérieure: www.sbf.admin.ch/fps-dev-durable.

6. Adaptation Manuel développement des professions

Nous attirons votre attention sur [l'adaptation du manuel développement des professions](#) concernant l'accélération des processus de révision des professions ou de mise en place de nouvelles professions.

Les changements que connaît l'économie nécessitent parfois de pouvoir mettre en place ou réviser les offres de formation dans des délais brefs. Le manuel développement des professions doit en particulier permettre aux professions concernées par le virage numérique de s'adapter rapidement en suivant les étapes du processus.

7. Newsletter Panorama 02/2021

Enfin, nous vous invitons à parcourir la [Newsletter Panorama 02/2021](#) et notamment les informations concernant les RHT pour les apprentis ou Skillsnet.swiss, la plateforme de réseautage pour la formation professionnelle.

Vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration et de votre engagement sans faille en faveur de la formation professionnelle, nous demeurons bien sûr à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, nos meilleures salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur



Christine Davatz
Vice-directrice

Annexes

- mentionnées